

COTISATIONS 2025-2026

TABLEAU DES TRIMESTRES ET PROPORTIONS

	COTISATION ¹	TPS	TVQ	ASSURANCE ² PROFESS EN MILIEU PUBLIC	ASSURANCE ² PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPQ ³	CIQ ⁴	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à juin 100 %	859,42 \$	42,97 \$	85,73 \$	7,63 \$	54,50 \$	35,00 \$	4,40 \$	1035,15 \$	1082,02 \$
Juillet à septembre 75 %	644,57 \$	32,23 \$	64,30 \$	7,63 \$	54,50 \$	35,00 \$	4,40 \$	788,13 \$	835,00 \$
Octobre à décembre 50 %	429,71 \$	21,49 \$	42,86 \$	3,81 \$	27,25 \$	35,00 \$	4,40 \$	537,27 \$	560,71 \$
Janvier à février 25 %	214,86 \$	10,74 \$	21,43 \$	3,81 \$	27,25 \$	35,00 \$	4,40 \$	290,24 \$	313,68 \$
Mars 10 %	85,94 \$	4,30 \$	8,57 \$	0 \$	0 \$	35,00 \$	4,40 \$	138,21 \$	138,21 \$

- Le montant de la cotisation annuelle¹ varie en fonction de la période de l'année où elle est payée.
- Assurance responsabilité professionnelle² : les membres doivent obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à leur situation comme prévu au [Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec](#)
- OPQ³ : contribution à l'Office des professions du Québec.
- CIQ⁴ : contribution au Conseil interprofessionnel du Québec.